Quatorzième Année. -- N° 63 — 20 Centimes le N°. — Mardi 9 Juin 1874.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
Annonces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Cie, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fait est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

tableau 2.

	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — ..Départ..	5h10 matin	12h25 s	5h40 s
Mercuès.....	5 26	12 47	5 55
Parnac.....	5 39	1 7	6 7
Luzech.....	5 47	1 20	6 16
Castelfranc.....	6 3	1 43	6 37
Puy-l'Evêque.....	6 17	2 »	6 49
Duravel.....	6 27	2 14	6 58
Soturac Touzac.....	6 37	2 27	7 7
Fumel.....	7 1	2 44	7 19
Monsempron-Libos.—Arrivée.	7 8	2 51	7 26

	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)
Monsempron-Libos. — Départ.	8h41 matin	5h19 soir	7h40 soir
AGEN..... — Arrivée.	9 59	6 44	9 57
—			
Monsempron-Libos. — Départ.	7h18 mat.	3h 3 soir	7h34 soir
PÉRIGUEUX..— Arrivée.	10 58	5 46	11 6
BORDEAUX..... — .	3 28 soir	10 18	
RODEZ..... — .	9 34		
AURILLAC..... — .	9 42		
VIERZON..... — .	7 15	12 42 matin	7 53 s
PARIS..... — Arrivée.	12 39 m	4 39 matin	3 4 s

	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
PARIS..... — Départ.	7h45 s	9h40 s	
BORDEAUX..... — .		10 30 m	
PÉRIGUEUX..... — .	6 50 matin	1 45 soir	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 16	
—			
AGEN..... — Départ.	5h50 matin	2h soir	6h10 soir
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	3	7 31

	Omnib. jours de foire	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Monsempron-Libos. — Départ.	7h30 matin	9h30 matin	5h25 soir	7h50 soir
Fumel..... — .	7 37	9 37	5 37	7 57
Soturac Touzac... — .	7 50	9 49	5 53	8 10
Duravel..... — .	8 2	9 57	6 7	8 19
Puy-l'Evêque.... — .	8 11	10 6	6 20	8 28
Castelfranc..... — .	8 30	10 20	6 43	8 46
Luzech..... — .	8 44	10 32	7 2	9 »
Parnac..... — .	8 55	10 41	7 18	9 11
Mercuès..... — .	9 7	10 52	7 35	9 23
Cahors.... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 41

Cahors, le 9 Juin 1874

Nous avons publié samedi dernier le programme politique du centre droit. Après en avoir pris connaissance la réunion des députés du centre gauche a rédigé à son tour un programme, qui est en quelque sorte une réponse directe aux vues et aux tendances des amis de MM. de Broglie, d'Audiffret-Pasquier, de Goulard, etc.

Voici le texte de la déclaration du centre gauche :

« La réunion du centre gauche croit utile, en raison de la gravité des circonstances et de l'urgence d'une solution, de consigner dans son procès-verbal le sentiment persévérant de ses membres.

» La réunion a toujours pensé que l'incertitude du lendemain et l'absence d'un gouvernement défini étaient la cause principale des anxiétés et des souffrances du pays. Le 7 décembre 1872, dans une proposition signée par cent dix membres de l'Assemblée, le centre gauche demandait l'organisation de la République. Il appuyait, le 24 mai 1873, les projets de loi destinés à la constituer.

» Plus tard, poursuivant son but, malgré le changement des personnes, il acceptait ce que plusieurs de ses membres avaient été des premiers à proposer, la prorogation des pouvoirs de M. le maréchal de Mac-Mahon comme point de départ d'une organisation gouvernementale trop différée. Il n'a pas dépendu de lui, au 20 novembre, que le pouvoir exécutif, voyant son existence étroitement unie au vote des lois constitutionnelles, fût mis à l'abri des contestations qui l'affaiblissent.

» Il n'y a pas de plus graves dangers pour un pays que de livrer le principe même sur lequel repose le gouvernement aux attaques des partis ou à l'ardeur des compétitions.

» Le centre gauche ne négligera rien pour écarter ces périls. Il continue à penser que l'adoption de l'article 1er de la loi présentée le 19 mai 1873 serait pour la France un gage certain de stabilité en faisant de M. le maréchal de Mac-Mahon non pas le président d'une République de sept ans, mais pour sept ans le président de la République.

» Le pays, rassuré sur l'avenir, trouve d'ailleurs la réserve de sa souveraineté dans le droit de révision que consacre toute Constitution républicaine, et dont l'examen serait réglé par les lois constitutionnelles.

» Le centre gauche verrait avec regret que la dissolution de l'Assemblée devînt la conséquence immédiate et inévitable d'un refus ou d'une impossibilité de constituer ; mais il ne reculerait pas devant cette nécessité.

» Il ne doit point, du reste, laisser ignorer, que, dans sa pensée, l'Assemblée nationale, après avoir constitué, ne pourra pas tarder à se séparer. Ce serait alors non-seulement sans danger, mais avec profit pour tous, qu'elle déposerait son mandat, car elle aurait préparé dans le pays l'apaisement et la concorde.

» Le présent procès-verbal a été adopté à l'unanimité. »

La république provisoire pendant sept ans, avec le remplacement du maréchal Mac-Mahon, s'il venait à mourir ou à se démettre, tel est le système du centre droit. C'est une trêve effective de sept ans, au bout desquels chacun reprendrait ses droits. Au centre-gauche, au contraire, on voudrait la république définitive proclamée dès ce moment. En d'autres termes, le centre droit dit : la république qui existe *de fait* doit être organisée et pourra être remplacée dans sept ans par la monarchie. Le centre gauche répond : Il faut que la république existe *de droit*, et la fonder définitivement, mais avec la faculté de révision dans sept ans.

Parviendra-t-on à s'entendre ?.... Cela ne devient pas aisé. Le centre gauche prend des airs de prude effarouchée qui ne conviennent guère aux amis de M. Thiers. Ce qui frappe d'abord, c'est qu'il y a une véritable querelle de mots, mais les querelles de mots sont souvent bien terribles. Nous ne pouvons dissimuler que l'exemple donné par M. Dufaure autorisait des espérances meilleures.

Si les yeux des 52 membres de l'extrême-droite pouvaient s'ouvrir, ils verraient maintenant que la politique du dernier ministère était la seule pratique et efficace. Il est manifeste qu'ils ont rendu la dissolution inévitable, dès le jour où il serait constaté qu'une majorité est impossible en dehors d'eux et en dehors du centre gauche. On ne gouverne pas sans majorité dans un sens ou dans l'autre. Il faut donc aviser, et aviser promptement.

Du reste, nous apprenons par des lettres particulières que ce n'est pas dans les formules de république antérieure ou postérieure, pouvant être remplacée dans tous les cas au bout de sept ans, que se trouve toute la difficulté pour un accord sérieux et une majorité sérieuse. Ce qui divise, ce qui divisera encore, c'est le sens et la tendance de la politique à suivre dans le Pays. Le centre droit et la droite modérée, ne consentiront jamais à abandonner la politique conservatrice qui prévalait sous le ministère de M. de Broglie, et qui prévaut en ce moment sous la direction de M. de Fourtou, ministre de l'intérieur. Le centre gauche, au contraire, paraît tenir à voir reparaître, dans l'administration intérieure, l'esprit qui avait si bien réussi, sous M. Thiers, à nous précipiter vers le radicalisme, devenu tellement redoutable il y a un an qu'il commence seulement à faiblir depuis quelques mois.

Que le centre gauche comprenne que c'est du côté droit que sont les conservateurs libéraux ; qu'il renonce à la pensée d'avoir des préfets et des magistrats institués pour républicaniser la France, et alors on ne s'arrêtera pas trop à la dispute byzantine de la république antérieure ou postérieure. S'il reste attaché à son ancienne alliance avec le radicalisme, on lui enlèvera autant d'adhérents que possible, parmi les braves gens disposés à imiter la conduite de M. Dufaure, et les autres iront où-ils voudront. Les radicaux sont prêts à les recueillir..... et à les tondre.

En attendant, nous souhaitons qu'un rayon de lumière pénètre dans les rangs de l'extrême droite. On nous écrit qu'il ne faut peut-être pas désespérer entièrement de cette éventualité. La foi politique dans l'immobilité n'est qu'une sottise : Le monde vit de réalités et de transactions : la religion seule peut avoir la prétention d'avoir des dogmes infaillibles et immuables.

Le *Français*, l'un des organes du centre droit, n'est pas très-mécontent du manifeste du centre gauche. Il relève, notamment, un passage qui mérite d'être médité. Voici l'appréciation de ce journal :

Au procès-verbal du centre droit, le centre gauche, il fallait bien s'y attendre, a répondu par un manifeste. Ce document n'est, dans son ensemble, que la reproduction des déclarations faites à plus d'une reprise par ce groupe important de la Chambre. Nous n'y remarquons qu'une seule innovation, mais elle est capitale : après avoir insisté, comme toujours, sur la nécessité de la reconnaissance de la république définitive, les auteurs du manifeste ajoutent :

« Le pays, rassuré sur l'avenir, trouve la réserve « de sa souveraineté dans le droit de révision que « consacre toute constitution républicaine, et dont « l'exercice serait réglé par des lois constitution- « nelles. »

Ou cette clause n'a véritablement point de sens, ou elle signifie que, dans la pensée du centre gauche, même après la reconnaissance de la république définitive, la question de la forme de gouvernement pourrait encore être posée ; en d'autres termes, que le rétablissement de la monarchie pourrait être proposé, à un moment et suivant des formes que la constitution elle-même aurait prévus, probablement à l'expiration des sept années attribuées à la présidence du maréchal Mac-Mahon.

Nous croyons savoir que tel est, en effet, le sens qui a été attribué à cette phrase un peu obscure, dans la discussion qui s'est élevée au sein de la réunion ; qu'elle n'y a point été admise sans débat, mais que plusieurs membres importants du groupe en ont fait la condition de leur adhésion au programme.

Faut-il croire que le centre gauche persévère dans son adhésion à la politique de concession, qui a été celle de M. Thiers, et à laquelle il a donné trop de gages depuis le 24 mai ? Faut-il, au contraire, supposer que, du moins, une partie du centre gauche serait disposée à revenir à une politique plus énergique et plus clairvoyante ?

C'est ce que nous ignorons, mais ce que nous ne tarderons pas à savoir par la conduite que le centre gauche tiendra dans les débats qui ne peuvent manquer de s'élever bientôt à l'Assemblée, à propos soit des grandes lois en discussion, soit des incidents de la politique du jour. Nous disons hardiment que de cette conduite dépend la question de savoir si une alliance avec le centre gauche est possible ou impraticable ; car personne à droite n'a la pensée de poser les armes en face des efforts incessants du parti révolutionnaire.

La *Liberté*, organe bonapartiste, dit que le centre-gauche ne propose autre chose au centre-droit que de se ranger sous la bannière de M. Thiers. Ce langage donne à penser que le parti bonapartiste ne verrait pas avec plaisir la formation d'une nouvelle majorité dans l'Assemblée : on s'en doutait bien un peu.

La *Patrie* parle a peu près dans le même sens. Elle trouve tout à fait insuffisant le droit de révision de la forme républicaine au bout de sept ans, et elle ajoute ce qui suit :

La plus simple prudence conseille aux conservateurs de se tenir soigneusement à l'écart de l'engrenage républicain, s'ils ne veulent être complétement absorbés et finalement immolés par lui.

Nous soutenons que la Chambre actuelle possède encore une majorité pour faire respecter le pouvoir qu'elle a institué le 20 novembre, et, si elle n'y suffisait plus, c'est à ce pouvoir à se garder lui-même et à conserver intacte la libre volonté de la nation.

Le jour où cette volonté fera son choix, ce n'est pas la République qu'elle adoptera, et le centre gauche qui le sait très-bien, fait un suprême effort pour lui imposer un fait accompli.

Ce tour d'adresse sera déjoué par les conservateurs de l'Assemblée et par la loyauté du maréchal. Quant à la nation, elle attend son heure, et plus cette heure tardera à venir, plus on verra se manifester la lassitude de la République.

La *Presse*, qui a demandé depuis longtemps avec une vigueur particulière le rapprochement des deux centres, se borne à indiquer que le centre-gauche est dupé de plus en plus par le radicalisme.

La *Gazette de France* ne veut pas qu'on aille au-delà de l'organisation des pouvoirs *personnels* du maréchal Mac-Mahon, sans se préoccuper davantage des incertitudes de l'avenir.

Tous les journaux franchement républicains témoignent une grande allégresse ; mais il se passe un fait curieux. Le *Dix-neuvième siècle* a dit, à propos du droit de révision au bout de sept ans, qu'il s'agissait seulement *de modifications que le suffrage universel voudrait introduire dans la constitution républicaine*. Il suit de là que la France serait condamnée à la république à perpétuité. Cette interprétation est désavouée par le plus autorisé des journaux du centre gauche, le *Temps*, qui s'exprime ainsi :

« D'après des informations que nous avons lieu de croire exactes, les renseignements du *XIXe Siècle* sont inexacts.

» Avant le vote des explications très claires et très nettes ont été échangées sur ce point. Il a été expressément entendu que, dans la pensée des rédacteurs du projet et de la réunion qui allait l'adopter, aucune restriction ne devait être apportée au droit de révision, dont il y aurait lieu seulement de fixer la procédure. »

La *République française* croit que la démonstration du centre-gauche rendra inévitable, soit la solution de la question gouvernementale par l'Assemblée actuelle, soit la dissolution. Elle suppute déjà le nombre de voix qui seraient assurées à une demande d'appel au corps électoral, dans le cas où la Chambre se convaincrait elle-même de sa propre impuissance, et elle estime ce nombre à 320 voix environ, ce qui suppose, qu'à son avis, toutes les fractions de la gauche se réuniraient en une masse compacte pour arriver à ce résultat.

Terminons cette revue des opinions diverses par l'appréciation du *Journal de Paris*. Cette appréciation, qui se tient dans une équitable mesure, est conforme à nos propres sentiments.

Dans les deux programmes, le maréchal de Mac-Mahon conserve ses pouvoirs et son titre de président de la République pour sept ans. Mais, dans le programme du centre droit, son gouvernement signifie : « maintien de la trêve des partis. » Dans le programme du centre gauche, il signifie : « organisation de la République, » imposée dès lors au pays comme régime définitif.

Nos observations seront brèves. D'abord, nous ne croyons pas qu'il se rencontre dans cette assemblée une majorité pour voter la combinaison du centre gauche dans les termes où elle est proposée et avec le caractère qui lui serait assigné. En second lieu, la loi du 20 novembre, qui est le titre en vertu duquel le maréchal de Mac-Mahon exerce le pouvoir, serait complètement faussée dans son esprit et dans sa portée ; il suffit, pour s'en convaincre, de relire les messages présidentiels du 5 et du 17 novembre, les déclarations et les discours qui ont décidé le vote de l'Assemblée. Messages, déclarations et discours qui présentent le gouvernement fondé à ce moment comme impliquant le maintien de la trêve des partis et devant rallier, à ce point de vue, l'adhésion de tous les hommes modérés.

En troisième lieu, le centre gauche se met en contradiction avec lui-même quand, d'une part, il réclame l'organisation de la République, et que de l'autre, il réserve la souveraineté de la nation.

Si cette réserve a un sens, elle signifie que la nation, dans sa souveraineté, pourra changer ce qui est fait aujourd'hui, et que, par conséquent ses destinées ne sont pas enchaînées à la forme actuelle du pouvoir. Le centre gauche est donc ici forcément d'accord, quant au fond, avec le centre droit.

Nous ne comprenons plus, dès lors, pourquoi le centre gauche ne se contente pas d'une république de sept ans, puisque, en réalité, il ne prétend pas engager au delà les destinées de la France. Le *Journal des Débats* lui-même est obligé de reconnaître que cette réserve est illogique, car c'est mettre en doute l'existence de la République au moment de la fonder définitivement. Il nous paraît plus simple, plus net, plus loyal, de rester dans les termes et l'esprit de la loi du 20 novembre.

M. Depeyre, ministre de la justice, dans le cabinet du 26 novembre, a adressé la lettre suivante au *Figaro* :

Monsieur le Directeur,

Le *Figaro* a publié dans ses derniers numéros un article ayant pour titre : *Sept jours de crise ministérielle*. Mon nom étant plusieurs fois mêlé à ce récit, je crois devoir rectifier certains détails qui me concernent. Pour le faire utilement, je suis obligé de préciser en quelques mots l'attitude que j'ai prise et le langage que j'ai tenu.

Chargé par M. le président de la République de former le nouveau cabinet, M. de Goulard me fit l'honneur, dans la soirée du dimanche 17 mai, de me demander un entretien. A la proposition qui me fut faite d'entrer dans la combinaison ministérielle en voie de formation, je répondis d'abord qu'il me serait très-pénible de me séparer de mon ami M. de Larcy, dont j'avais pu apprécier dans les moments difficiles l'esprit politique et la prévoyante sagesse ; que, d'un autre côté, sorti du ministère avec M. le duc de Broglie, je tenais, à raison même des attaques si vives dont celui-ci avait été l'objet, à ne pas faire partie du cabinet qui devait succéder au sien.

A ces motifs personnels, j'ajoutai immédiatement des raisons politiques qui me touchaient plus vivement encore. J'exposai à l'honorable M. de Goulard qu'il y avait eu dans l'ancien ministère des tendances différentes. Sur l'organisation et la durée des pouvoirs du maréchal, sur la nécessité de donner à son gouvernement l'appui d'une seconde Chambre fortement constituée, tous les membres du cabinet étaient d'accord. Tous s'accordaient aussi à reconnaître que la prorogation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon, à l'heure où elle avait été votée, avait eu un caractère essentiellement personnel ; mais, parmi nos collègues, quelques-uns pensaient qu'un pas en avant était devenu nécessaire, et qu'il y avait lieu de faire de la prorogation une sorte d'institution qui pourrait, à un jour donné, exister indépendamment de la personne du maréchal, et se continuer, s'il venait à nous manquer, jusqu'à l'expiration des sept années. J'étais, au contraire, de ceux qui, dans le sein du cabinet, avaient demandé et obtenu que le projet de la loi sur la Haute-Chambre et l'organisation des pouvoirs fût rigoureusement conforme au vote de prorogation, sauf à l'Assemblée nationale à adopter ensuite le parti qui lui semblait le plus sage. Entre ces deux systèmes, si le nouveau ministère choisissait le premier, — et les explications de M. de Goulard ne me permettaient pas de doute à ce sujet, — je considérais comme impossible d'entrer dans un cabinet qui adoptait précisément le programme auquel j'avais refusé de me rallier, et que j'avais contribué à faire écarter.

Poursuivant mon entretien avec M. de Goulard, je n'hésitai pas à lui dire que l'espoir de constituer une majorité nouvelle avec le centre gauche me semblait chimérique ; que de ce côté on pourrait bien conquérir quelques députés qui apporteraient au ministère nouveau le concours toujours précieux de leur honorabilité et de leur valeur personnelle, mais que ces adhésions resteraient isolées et n'auraient aucune influence sur le centre gauche lui-même ; que le centre gauche ne consentirait à une évolution qu'au prix de concessions impossibles et si on abandonnait la direction imprimée depuis le 24 mai à la politique du gouvernement. Enfin, j'exprimai cet avis que, dans l'état actuel de la Chambre, il y avait péril à vouloir faire des programmes absolus, et qu'en l'essayant, le nouveau cabinet, au lieu de ramener la situation, la compromettrait peut-être davantage.

Tel est le langage que j'ai tenu dans les journées du lundi et du mardi à M. de Goulard d'abord, et ensuite devant M. le maréchal. Appelé le mercredi dans un bureau de la Chambre à une conférence à laquelle assistaient notamment MM. de Goulard et d'Audiffret-Pasquier, je n'ai pas *continué à me réserver*, comme le prétend le récit publié par le *Figaro*, car j'ai pris la même attitude, persisté dans les mêmes sentiments et opposé les mêmes impossibilités aux offres bienveillantes qui de nouveau m'étaient faites. Enfin, ceux qui m'ont entendu le jeudi soir et le vendredi matin dans les derniers entretiens qui ont eu lieu à la présidence peuvent dire s'il y a eu dans les raisons de ma résistance autre chose que des questions de principe et de conduite parlementaire.

Il y a cependant dans le récit publié par le *Figaro* certains détails qui donnent à cette résistance un caractère tellement personnel à l'égard de quelques-uns de mes collègues que je suis bien obligé de protester.

Voici, en effet, un passage de ce récit :

« Quant au nom de M. Waddington, M. Depeyre » ne voulait pas en entendre parler, et volontiers » il eût dit :

« — Pourquoi pas M. Gambetta immédiate- » ment ?

» Peut être l'objection n'était-elle pas sur ses » lèvres, ainsi qu'on l'a dit, mais ceux qui ont » causé avec lui savent bien qu'elle était, à tort » selon nous, dans sa pensée, et qui démontre, » hélas ! combien sont profonds les malentendus et » les divisions qui peuvent dicter à un esprit aussi » sage que M. Depeyre une si sévère appréciation » d'un homme aussi modéré que M. Wadding- » ton. »

Ce propos à l'égard de l'honorable M. Waddington est un propos purement hypothétique, et l'auteur du récit, convaincu qu'il n'a pas été *sur mes lèvres*, prétend aller le chercher au fond de ma *pensée*. Cette méthode de narration me semble quelque peu périlleuse et, pour ma part, je ne saurais l'accepter. Pendant les divers incidents auxquels j'ai été mêlé, je n'ai point répété autre chose que ce que j'avais dit dès la première heure à l'honorable M. de Goulard ; j'ai discuté une ligne politique purement et simplement, sans me permettre, sur des collègues que j'estime, des appréciations qui n'eussent été ni dans mon droit, ni dans les convenances.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

O. Depeyre.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 6 Juin 1874.

La proposition de M. le baron Chaurand sur le repos du dimanche a été écartée. M. Chesnelong l'avait énergiquement soutenue, tout en faisant ses réserves sur le fond. M. Chesnelong est toujours éloquent lorsqu'il traite un sujet religieux ; il y met toute son âme. Les considérations morales qu'il a fait valoir ont excité à gauche de violents murmures. M. de Pressensé paraissait furieux, ce qui est assez surprenant, quand on se rappelle que M. de Pressensé est le ministre d'une religion, qui, en Amérique et en Angleterre, observe beaucoup plus scrupuleusement le repos du dimanche qu'on ne le fera jamais chez nous. Mais il y a longtemps que ce doux pasteur des âmes a tout sacrifié à la politique.

Un député radical, M. Boysset, a combattu la proposition. Il a récité des refrains sur la liberté de conscience. Il a insisté sur la nécessité de ne gêner personne et de permettre aux ouvriers de choisir leur jour de repos. Evidemment M. Boysset aime beaucoup mieux qu'ils aillent au cabaret le lundi que d'aller à la messe le dimanche ; c'est plus moral.

M. Tolain a fortement appuyé M. Boysset. Tristes théories qui consistent à prêcher la dépravation sous prétexte de liberté.

A plusieurs reprises, M. Boysset, le radical, s'est attiré les vives interruptions de M. Dufaure.

Après son discours, on eût certainement voté la prise en considération. Mais le nouveau ministre des travaux publics, M. Caillaux, est venu rassurer l'Assemblée. Il a expliqué que la loi relative à l'observation du repos dominical n'était pas le moins du monde tombée en désuétude ; qu'elle avait été rajeunie par nombre de circulaires, qu'on l'appliquait dans tous les chantiers de l'Etat, et qu'elle était même inscrite dans tous les cahiers des charges des compagnies de chemins de fer. Cette intervention de M. Caillaux n'est pas heureuse.

M. de Belcastel a tenté cependant un dernier effort, et il a dit bien éloquemment de sérieuses vérités. *Paris-Journal* dit avec raison qu'il y a dans son discours, deux ou trois phrases toutes imprégnées de cette piété profonde qui donne tant de relief à son personnage. — Le dimanche, a-t-il dit, c'est le jour de Dieu ; mais c'est aussi le jour du peuple ; c'est le jour où le prolétaire est roi.

L'Assemblée a passé outre. Plusieurs représentants ont craint évidemment de s'embarquer dans une discussion inopportune.

Trois députés du Lot n'ont pas partagé cette crainte, et ont voté en faveur de la proposition : MM. Pagès du Port, de Lamberterie et Limayrac. Nos autres députés sont portés comme absents.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

La ville d'Auxerre, déjà célèbre par ses vins, vient d'acquérir un nouveau relief, grâce à une fête de famille organisée par l'honorable M. Lepère, député de l'Yonne à l'Assemblée nationale, et régisseur général de la solennité théâtrale du 1er juin, dont les Auxerrois, amis des longs discours, ne perdront pas le souvenir. Cette solennité, que M. Lepère a plaisamment appelée la représentation du département de l'Yonne, s'est composée d'un lever de rideau qui servait d'entrée en matière, et d'un morceau de résistance que la *République française* s'est empressée de reproduire et d'imposer ainsi à ses lecteurs.

Ce discours, un des plus longs que M. Gambetta ait jamais prononcés en dehors de l'Assemblée, se divise en deux parties : la première, un réquisitoire contre l'Empire, depuis l'origine jusqu'à la chute, depuis le 2 Décembre jusqu'à Sedan ; la seconde, une apologie du suffrage universel et une succession de caresses à la bourgeoisie, dont le radicalisme a besoin pour lutter contre l'ennemi qui, en usant de ses propres armes, vient de lui porter, dans la Nièvre, un coup terrible dont il a été grandement surpris.

Sans nous arrêter à signaler la grande diffusion qui fait du discours du chef de la gauche un morceau d'une digestion difficile, il nous sera bien permis de faire remarquer combien était ardue la tâche entreprise par M. Gambetta, et quels singuliers arguments il devait nécessairement invoquer pour combattre un adversaire qui, pour arriver à la réalisation de ses espérances, n'a et ne veut avoir d'autres armes que celles dont M. Gambetta proclame lui-même l'excellence. C'est dans ce passage relatif au suffrage universel que se résume la logique des partis. D'une moralité à toute épreuve dans les mains des radicaux, le suffrage universel n'est plus qu'un instrument immoral lorsque les bonapartistes se mettent en tête de s'en servir, et réciproquement.

Il n'y a point cependant, que nous sachions, deux sortes de suffrage universel : il est le même partout, et aujourd'hui, ce qu'il fut et ce qu'il sera toujours, c'est-à-dire une arme aussi inconsciente que brutale dans les mains de qui sait ou ose s'en servir. Sous ce rapport, les bonapartistes sont de longtemps passés maîtres ; et c'est peut-être sa supériorité dans la matière qui porte ombrage à M. Gambetta, et amène sur ses lèvres de trop grandes explosions de colère.

Libre à M. Gambetta de malmener l'Empire et les hommes de l'Empire. Puisqu'il daigne les reconnaître comme ses seuls adversaires dans le duel dès aujourd'hui engagé, dit-il, entre l'Empire et la République, c'est bien le moins qu'il se passe la fantaisie de leur jeter des poignées de vérités : sous ce rapport, on n'ignore pas que la revanche ne se fera pas attendre. Mais ce qui passe les bornes de notre entendement, c'est de savoir comment il se peut faire que l'on se prodigue, de part et d'autre, autant et de si douces aménités, quand on est aussi parfaitement d'accord sur le fond même de la question, et que, des deux côtés, l'on consent à prendre le suffrage universel comme juge.

Hélas ! et c'est de là que viennent tous les maux passés et peut-être les catastrophes à venir, bonapartistes et radicaux ne peuvent se passer du suffrage universel ; ils ne peuvent même toucher à cette arche sacro-sainte, sous peine de se déjuger et de se rendre suspects aux yeux des leurs. Cette conquête de l'esprit moderne sur les errements du passé, comme ils disent, est devenue leur chose commune, et gare à qui voudrait y porter une main sacrilège. Au fond, ils en jugent parfaitement la valeur et, parmi eux, il est des hommes assez sérieux pour ne pas croire à la vertu complète d'une institution qui dans l'espace de quelques mois et dans un même département, sait prodiguer ses faveurs au baron de Bourgoing, après avoir élevé au pinacle le docteur Turigny.

Informations

On ne saurait trop louer l'ordre du jour adressé par le général Du Barail aux troupes sous ses ordres, en prenant le commandement du 9e corps. « Etrangers à toutes les *discussions politiques*, dit-il aux officiers et soldats, vous ne serez préoccupés que de remplir en toutes circonstances votre mission, de maintenir l'ordre, le respect des lois, et d'assurer la sécurité du pays. » Ces paroles sensées devraient être gravées d'une façon inaltérable dans l'esprit de l'armée.

M. Melvil-Bloncourt, député de la Guadeloupe, poursuivi comme inculpé de participation à l'insurrection de la Commune, vient par décision du 3e conseil de guerre, d'être condamné à la peine de mort. M. Melvil-Bloncourt, qui s'était enfui à l'étranger le jour même de la demande de poursuites, a été jugé par contumace.

On assure de bonne source que M. le duc de Padoue, candidat impérialiste, commence dès ses tournées électorales dans le département de Seine-et-Oise.

Il nous paraît donc urgent que le parti septennaliste choisisse promptement un candidat dont le nom puisse rallier tous les conservateurs qui ne sont pas impérialistes : et le nombre en est grand dans ce département.

On songe, paraît-il, à M. le marquis de Chambon, ancien préfet du département, où il a laissé les meilleurs souvenirs. Ce serait un très-bon choix.

M. le marquis de Chambon appartient, croyons-nous, au centre-gauche (nuance Casimir Périer). Nous pensons que dans les circonstances présentes, il serait très sincèrement soutenu par le centre-droit et par la droite modérée.

(*Journal de Paris*).

La *Décentralisation* (de Lyon) publie l'information suivante :

Malgré les assertions de *Paris-Journal*, qui prétend que le voyage de M. et Mme Chevreau n'avait rien de politique, on soutient, au contraire, que ce voyage a eu pour objet la candidature de l'ancien préfet du Rhône dans notre département, en remplacement de M. Ranc.

Un de nos confrères nous apprend, en effet, qu'une réunion des sommités bonapartistes a eu lieu en notre ville lors du passage de M. Chevreau.

Plusieurs noms ont été mis en avant, particulièrement ceux de deux anciens députés et celui d'un membre actuel du conseil général, qui a refusé nettement.

La majorité de la réunion s'est prononcée en faveur de M. Chevreau, ancien préfet du Rhône, le dernier ministre de l'intérieur de l'Empire.

M. Chevreau, qui était présent, a répondu qu'il acceptait avec reconnaissance l'honneur d'être le candidat du comité bonapartiste dans le Rhône.

Un détail généralement ignoré de ce qui se

passe en Italie, actuellement :

Par ordre supérieur, les officiers italiens apprennent l'allemand, et de nombreux officiers prussiens assistent aux exercices de l'armée du roi Victor-Emmanuel.

Chronique locale

et méridionale.

M. Magne vient de rentrer à Paris. On lit dans le *Journal officiel*, du 8 :

L'intérim du ministère des finances, confié à M. Caillaux, ministre des travaux publics, a pris fin le 8 juin. M. Magne a repris ses fonctions.

Par décision de Mgr l'Evêque, ont été nommés :

Curé de Cambes, M. l'abbé TRÉPHEL, curé du Roc, en remplacement de M. l'abbé Bienvenu, décédé ; curé du Roc, M. l'abbé PÉRIÉ, chapelain de Rocamadour ; chapelain de Rocamadour, M. l'abbé SOURRIEU ; curé de Flaynac, M. l'abbé BRUGEILLE, curé de St-Fleurien ; curé de St-Fleurien, M. l'abbé DAJEAN, vicaire de Cournou ; curé de St-Sernin (Montcuq), M. l'abbé FRÉZALS, vicaire de Labastide-Murat ; curé de St-Etienne (Castelnau), M. l'abbé BOUYSSOU, vicaire de Luzech.

Ont été également nommés, parmi les prêtres nouvellement ordonnés :

Vicaire de Comiac, M. l'abbé CHARLAT ; vicaire de Floirac, M. l'abbé BRUEL ; vicaire de St-Jean-Mirabel, M. l'abbé LAGARRIGUE ; vicaire de l'Hopital-St-Jean, M. l'abbé LASCOUX ; vicaire de Prendeignes, M. l'abbé POUGET.

Les assises du département du Lot pour le troisième trimestre de 1874, s'ouvriront, à Cahors, le 10 août prochain, sous la présidence de M. Cassaigneau, conseiller à la cour d'appel.

MM. Izarn et Arnault, juges au tribunal de première instance de Cahors, sont nommés assesseurs.

INSPECTION ACADÉMIQUE. — AVIS.

Un concours pour l'admission aux emplois d'élève du service de santé militaire aura lieu le 24 septembre 1874, à Bordeaux.

Le programme des formalités, conditions, matières et épreuves du concours est déposé à l'Inspection académique, ou dans le cabinet du Proviseur du Lycée où les candidats pourront en prendre connaissance.

FÊTE-DIEU.

La Fête-Dieu a été célébrée, à la Cathédrale de Cahors, avec la pompe et l'éclat que commande cette touchante solennité du Culte Catholique. A partir de jeudi, 4 juin, premier jour de l'octave, le saint Sacrement a été exposé, depuis 8 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir. Il y a eu, chaque jour, la célébration de la Grand'Messe, et le soir, de 4 à 5 heures, le chant des Vêpres, suivies de la Bénédiction du saint Sacrement. Mais dimanche, 7 juin, était le jour de la grande solennité de la Fête-Dieu. Mgr l'Evêque a présidé aux cérémonies, qui ont été éclatantes et majestueuses, dans l'intérieur du Temple.

On avait fait, pour ce jour-là, les préparatifs de la Procession extérieure du saint Sacrement, qui s'annonçait comme devant être des plus belles et des plus imposantes.

Sur toute la ligne du parcours, on avait placé des tentures, plus ou moins enjolivées de décorations diverses. Une réunion de dames pieuses avait organisé et fait exécuter, — sous le péristile du Palais de Justice, — un magnifique reposoir, tout resplandissant d'élégance, de fleurs et de verdure. Une grande partie de habitants de Cahors s'étaient portés en foule sur les Boulevards, ou avaient pris place sur les balcons et aux fenêtres pour prendre part par leur présence à cette auguste cérémonie, éloquente manifestation de la foi catholique.

Le défilé de la procession a commencé, vers 5 heures. Déjà elle s'était déployée sur une partie du parcours. Mais malheureusement un ciel nébuleux et menaçant a tout entravé et contrarié tout le monde. Un peu de pluie, survenue tout-à-coup, a jeté l'alarme et inspiré des craintes sérieuses. La plupart des personnes, qui formaient les rangs, se sont dispersées, les unes pour regagner leur demeure, les autres pour revenir à la Cathédrale. La Procession a été arrêtée et n'a pu être continuée. Bientôt les nuages se sont en partie dissipés, et les signes atmosphériques ont été moins menaçants. Le regret général n'en a été que plus vif ; car tous auraient été heureux de voir s'accomplir, dans toute sa beauté majestueuse, cette émouvante cérémonie.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE TOULOUSE.

Séance du 2 juin dernier.

M. Castagné, de Cahors, a pris la parole pour faire part au Congrès de la découverte qu'il venait de faire à Murcens (Lot), d'un camp gaulois, dont les origines paraissent remonter à l'invasion des Cimbres et des Teutons. Les détails que M. Castagné a donné sur le système de fortifications employé par les Gaulois, ont vivement intéressé l'auditoire. Il résulterait des recherches taites par ce savant archéologue, que les nombreses questions soulevées, relativement au camp d'Uxellodunum, et restées jusqu'ici sans réponse, pourraient être tranchées d'une manière définitive.

Après la conférence très applaudie de M. Castagné, la discussion s'est ouverte sur les questions contenues dans le programme.

Parmi les lauréats du Congrès archéologique qui vient de se tenir à Toulouse, nous sommes heureux de trouver deux de nos compatriotes:

M. Calmon, a obtenu une médaille de bronze pour sa reproduction des peintures de la cathédrale de Cahors.

Une médaille de bronze a été également décernée à M. Castagné, pour son mémoire sur Murcens.

Le *Réformateur du Lot* reproduit la phrase suivante de l'un de nos articles du 28 mai :

« A qui persuadera-t-on que M. Thiers, l'idole » du centre-gauche, *pense* revenir au pouvoir. »

Nous regrettons que notre confrère n'ait pas compris qu'il y avait là une faute d'impression, bien facile à apercevoir en suivant le sens de l'article. Il faut lire :

« A qui persuadera-t-on que M. Thiers, l'idole » du centre gauche, *puisse* revenir au pouvoir. »

On ne connaît que trop les désirs et les espérances de M. Thiers ; mais *penser* et *pouvoir* font deux.

La contradiction que nous reproche le *Réformateur* est donc, de sa part, une erreur qu'il s'empressera de reconnaître, nous n'en doutons pas.

Les conseils municipaux nommés après le 4 septembre semblent prendre à tâche, en ce moment, de justifier la loi municipale et d'en démontrer la nécessité par leurs incartades de plus en plus fréquentes. Dans sa dernière session, le conseil municipal d'Agen a protesté contre la loi des maires en termes d'une telle violence, et a pris, vis-à-vis du maire nommé par le gouvernement, une attitude tellement hautaine, que le préfet a dû suspendre pour deux mois cette assemblée, et que le ministre de l'intérieur a prolongé cette suspension jusqu'à la fin de l'année. Un autre arrêté ministériel proroge également au 1er janvier 1875 la suspension prononcée par arrêté préfectoral contre le conseil mnicipal de Brives. On voit que l'honorable M. de Fourtou ne se montre pas moins résolu que son prédécesseur à faire respecter la loi.

Nous lisons dans le *Journal du Tarn :*

M. le maire vient de recevoir une dépêche lui annonçant qu'à la suite de ses propres instances, secondées par l'influence d'hommes dévoués aux intérêts de la ville d'Albi, M. le ministre de la guerre a décidé qu'un général de brigade serait replacé à Albi, aussitôt que le casernement provisoire aura permis de recevoir tout un régiment.

La 63e brigade serait, dans ce cas, ainsi répartie :

Général SEATELLI, quartier général à Albi.

15e de ligne, dépôt et 3e bataillon à Carcassonne, état-major et deux bataillons à Castelnaudary.

83e de ligne, tout entier à Albi.

Les mouvements nécessaires pour que le troupes occupent leurs nouveaux emplacement n'auront lieu que lorsque les ressources du casernement permettront de les y installer.

AVIS

Un décret du 17 mars, inséré au *Journal officiel* du 5 avril dernier, institue auprès du préfet de chaque département une commission chargée d'examiner les demandes des débits de tabacs de 2e classe.

Afin que la commission puisse se livrer à l'examen des dossiers, il importe que les pétitions soient appuyées des pièces énoncées ci-après savoir: 1° demande au préfet, formée sur papier timbré, indiquant l'âge le-domicile et les titres des postulants ; 2° état authentique ou copie dûment certifiée des services militaires ou civils indiquant leur durée et leur importance; 3° certificat délivré par l'autorité municipale du lieu où le pétitionnaire est domicilié attestant sa moralité, sa situation de famille et faisant connaître quels sont les moyens d'existence ; 4° un extrait des rôles indiquant le montant des contributions payées par le postulant ou un certificat de non-inscription sur les rôles.

Le plus grand nombre des pétitions déposées depuis longtemps dans les bureaux de l'administration des contributions indirectes de Cahors, n'étant pas appuyées généralement des pièces justificatives à fournir, les candidats aux débits de tabacs de 2e classe, sont avertis qu'il ne sera donné aucune suite aux demandes qui ne seraient pas entourées des garanties exigées par le décret du 28 novembre 1873 ci-dessus reproduites.

Conséquemment les postulants aux débits de tabacs qui pourront devenir vacants devront s'empresser de faire régulariser leur dossier s'ils ne veulent pas perdre le rang d'inscription qu'ils occupent par suite de la date de leur première demande.

CALENDRIER DU LOT. — *Juin.*

DAT.	JOURS	FETES	FOIRES.
7	Diman.	s Sibinien.	
8	Lundi.	s Médard.	Lacapelle-Marival, Montgesty, Cuzance, Capdenac.
9	Mardi.	ss P. et F.	
10	Mercr.	se Marguerite	Castelfranc, Cajarc, Labastide-Murat, Latronquière, Beauregard, Creysse.
11	Jeudi.	s Barnabé.	
12	Vend.	s Jean.	Castelnau, Catus, St-Géry, St-Sozy, Bretenoux, Brengues.
13	Samedi	s Ant. de P.	

D. Q. ..... le 7, à 1 h. 9 du soir.
N. L. ..... le 14, à 6 h. 43 du matin.
P. Q. ..... le 21, à 7 h. 52 du soir.
P. L. ..... le 29, à 6 h. 39 du soir.

Apogée, le 22. — Périgée, le 10.

Pour la chronique locale, A.Laytou.

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 8 juin.

Bœufs, 1 fr. 38 à 1 fr. 78;
Vaches, 1 fr. 12 à 1 fr. 46 ;
Taureaux, 1 fr. 20 à 1 fr. 52;
Veaux, 1 fr. 40 à 2 fr. 10;
Moutons, 1 fr. 50 à 2 fr. 02 ;
Porcs gras, 1 fr. 28 à 1 fr. 50 ;
Porcs maigres, 1 fr. 24 à 1 fr. 32.
Veent assez active.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 79e livraison (6 Juin 1874). — TEXTE : Souvenirs d'un poltron, par J. Cartel. Les arbres géants, par P. Vincent. — L'amour maternel chez les ruminants, par Ernest Menault. — La terre de servitude, par Henri Stanley. — Juin, par Marie Maréchal

DESSINS par Sahib, Taylor, Gilber Émile Bayard, Crafty.

Bureaux à la libraire HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

Dernières nouvelles

Les membres de la gauche républicaine se sont réunis pour examiner le programme du centre gauche. Ils se sont félicités du langage tenu par cette fraction de l'Assemblée, et ils ont décidé de provoquer la dissolution dans le plus bref délai possible.

Au même moment, l'extrême-droite se réunissait, et prenait la résolution de s'opposer de dlus en plus *à tout projet constitutionnel !!!*

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du *Journal du Lot*.

Versailles, 8 juin 1874.

Le *Journal officiel* contient la convocation des électeurs de la Martinique pour le 26 juillet, à l'effet d'élire un député à l'Assemblée nationale.

Partie non officielle : Cessation de l'intérim du ministère des finances.

Versailles, 8 juin, 6 h. 30 du soir.

Deuxième délibération de la loi municipale.

MM. Jouin, Ferry, Langlois, Bethmont parlent contre l'article premier,

MM. de Chabrol, rapporteur, René Brices, Raudot le défendent.

M. Ferry, propose l'ajournement qui est repoussé par assis et levé.

M. Vautrain développe un amendement portant que dans la commission chargée des listes électorales, il y aura à côté du Maire et du délégué de l'administration trois délégués municipaux et non un seul comme le propose le projet de loi. — L'amendement Vautrain est repoussé.

M. Jozon demande que, là où le maire est nommé par le Gouvernement, le délégué administratif soit remplacé par un second délégué municipal.

Le Ministre de l'Intérieur s'oppose à l'adoption de cet amendement, — le projet de la Commission donne toutes les garanties désirables. Il faut bien de la défiance pour prétendre que dans une commission où siégent le maire, un représentant du pouvoir central et un représentant municipal, les garanties sont insuffisantes. Il s'agit d'un travail qui se fera au grand jour, qui sera soumis à une révision confiée à des magistrats qu'on n'a pas le droit de soupçonner. On a calomnié une circulaire du Garde-des-Sceaux, que, le Garde-des-Sceaux actuel saura maintenir avec énergie. Ces calomnies demeureront sans effet.

L'amendement de M. Jozon est un amendement de suspicion. (Oui, oui, à gauche.)

L'amendement est repoussé par 386 voix contre 328.

L'article premier est adopté par 403 voix contre 283.

Dernières Dépêches

Versailles, 9 juin, 4 h. soir.

Le bruit court que M. Gambetta doit interterpeller aujourd'hui ou demain le ministre de la guerre sur la présence du général de Fleury en uniforme à une revue passée en Angleterre.

Le général de Fleury était placé à côté du prince Impérial.

On dit également que les bonapartistes doivent faire une déclaration formelle à la tribune contre toutes restrictions d'âge et de domicile au droit électoral.

Il est bruit également d'une autre interpellation sur une pièce émanée du comité de l'appel au peuple, et qui aurait favorisé la nomination de M. Bourgoing par des promesses et des menaces.

Cette pièce est démentie formellement par les bonapartistes.

Versailles, 9 juin, 6 h. soir.

M. Girerd, député de la Nièvre, interpelle le ministre de l'intérieur et le ministre de la justice sur la pièce signée du Comité central de l'appel au peuple, relativement à la candidature Bourgoing.

La lecture du document produit une vive impression.

M. Girerd croit à son authenticité. Les bonapartistes font des signes de dénégation.

M. Tailhand, ministre de la justice, annonce avoir ordonné une enquête dès ce matin.

M. Rouher dit ne savoir si ce document est authentique ou apocryphe.

Il déclare qu'aucun comité central d'Appel au peuple n'existe à Paris. Il blâme l'intimidation, si toutefois cette pièce n'est pas inventée, et il déclare lui adresser les plus justes reproches si elle est vraie.

M. Rouher demande la lumière.

Versailles, 9 juin, 7 h. soir.

La séance est des plus violentes, M. Gambetta est rappelé à l'ordre pour avoir appelé les bonapartistes des misérables.

M. Rouher relève cette expression et dit n'avoir rien à redouter pour son honneur.

Annonces

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites nausées, renvois, vomissements, même en grossesse constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,270.

PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consomption pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempéramment natturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 74,442.

Courmès, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienveillante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance.

MEYFFRET, curé.

Cure N° 68,413.

M. Lacan père, de 7 ans de *Paralysie* des jambes, des bras et de la langue. 4

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute iritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 c,; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. *franco*. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacienr à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Ce, 26, place Vendôme, Paris.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

N° 1632. — 6 Juin 1874.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Un oiseau de proie parisien, nouvelle par Mme Nelly Lieutier (suite). — Nos gravures : Algérie : pose de la première pierre de l'église de Birmandreïs ; — Maison à Venise ; — Les volontaires anglais au Havre ; — Salon de 1874 : tableaux reproduits par l'*Illustration* ; — Un tableau à succès ; — La délégation du grand duché de Luxembourg à la fête du roi de Hollande. — Chronique du Sport. — Salon de 1874. (IV). — Revue financière de la semaine. — Promenade au Salon de 1874, par Bertall (IV). — Faits divers. — Bulletin bibliographique.

Gravures : Algérie : pose de la première pierre de l'église de Birmandreïs par le général Chanzy, gouverneur général de l'Algérie. — Venise : manifestation en l'honneur de Nicolas Tommaseo. — Le tir international du Havre — Salon de 1874 : *Les rôdeurs de nuit*, tableau de M. Munkaczy. — Au salon : un tableau à succès. — Bouclier offert au roi de Hollande par le grand duché de Luxembourg, à l'occasion du jubilé royal. — Promenade au Salon de 1874, par Bertall (IV), 14 sujets. — *Saltarelle*, cheval vainqueur du Derby de 1874. — Echecs. — Rébus.

Sommaire des gravures que l'*Univers illustrée* publie dans son numéro de cette semaine : Portrait de M. A. Félix, rédacteur en chef de l'*Univers illustrée*, décédé le 22 mai ; la guerre civile en Espagne : soldat et cantinière carlistes ; conférence entre républicains et carlistes pendant une suspension d'armes; assemblée nationale : la galerie des tombeaux pendant la crise minstérielle ; le ministère du 23 mai: portaits de MM. le général de Cissey, Tailhand, Magne, de Four, tou, Grivart, le duc Decazes, le vicomte de Cumontle contre-amiral marquis de Montaignac, Caillaux : salon de 1874: *l'Eminence grise*, tableau de M. J.-L. Gérôme : voyage de l'empereur de Russie en Angleterre : réception à Guildhall, banquet royal au château de Windeor ; l'empereur de Russie arrivant à l'Iessingue sur le yacht *Dejava*. — Rebus, problème d'échecs.

De même que les années précédentes, M. A. de Pontmartin a bien voulu se charger du compte rendu du salon de 1874 dans *l'Univers illustré*. Tout éloge, devient suaperflu lorsqu'on a nommé l'éminent écrivain qui a sa place marquée parmi les critiques les plus autorisés de notre époque. Le cinquième article de M. de Pontmartin a paru dans le numéro de cette semaine.

Crédit foncier de France.

Emission à 440 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19 ; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

L'atelier de réparation de pianos et orgues de la maison J. ROUGET, rue Saint-Pantaléon, 5, Toulouse, vient d'être transféré, rue Baour-Lormian et rue St-Pantaléon, 3. — Attenant les ateliers, un Magasin est réservé pour la vente, à d'excellentes conditions, de pianos d'occasion.

Vals. — Sources : *Saint Jean, Précieuse, Désirée, Rigolette, Magdelaine, Dominique.*

Les expéditions directes se font par caisses de 24 et 50 bouteilles, au prix de 15 et 30 fr. Il suffit d'écrire à la *Société générale des eaux minérales* à Vals (Ardèche). — Détail dans toutes les villes.

Pour paraître prochainement

PAROISSIEN NOTÉ

A l'usage du Diocèse de Cahors.

J.-D. CRAYSSAC, libraire-éditeur à CAHORS.

Ce Manuel, réimprimé par ordre de Mgr l'Evêque de Cahors, a été disposé de manière que les fidèles puissent suivre facilement l'office du soir les jours de dimanches et de fêtes. Le plain-chant, en caractères fondus spécialement pour l'édition, est de tout point conforme au chant du diocèse, et son impression a été spécialement révisée par les éditeurs de Malines. Bien que conservant la forme d'un Manuel, ce Paroissien a été augmenté de l'office des ténèbres et de tout ce qui concerne l'office des morts, même des prières pour les funérailles.

M. Dessain, de Malines, ayant bien voulu se charger de l'impression, c'est dire avec quel soin elle sera faite.

On peut, dès ce moment, s'adresser à M. CRAYSSAC qui en est l'éditeur ; les envois seront faits selon l'ordre des demandes.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés : Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

COMPAGNIE FRANCO-AMÉRICAINE.

MACHINES A COUDRE

GARANTIES CINQ ANS

Véritable système **Elias HOWE** *d'Amérique.*

FOURNISSEURS DES PRINCIPAUX ATELIERS DE COUTURE EN FRANCE.

Nous avons l'honneur de vous informer que nous venons de créer rue Fénélon, à Cahors, un dépôt de machines à coudre.

M. JACQUES FONTÉS, employé chez M. Pontié, négociant, en a la direction. Vous trouverez dans ce Magasin, les plus belles machines qui aient paru jusqu'à ce jour, celles adoptées par tous les ateliers de France. Les machines spéciales pour Cordonniers, Tailleurs, Chapeliers, Bottiers, Tapissiers, Confectionneurs, Selliers, Lingères, Chemisières, Corsetières, Confectionneuses pour ouvroirs et couvent. Plus la belle machine Polytype, pour changer les élastiques, et piquer la chaussure comme les autres machines.

La Compagnie accorde de grandes facilités pour le paiement en s'adressant à M. FONTÉS, seul représentant à Cahors.

M. FONTÉS se fera un plaisir de mettre au courant les personnes qui ne sauraient pas se servir de la machine.

Toutes les machines de la Ce sont garanties cinq ans.

Grande facilité de paiement.

A VENDRE

la plus ancienne

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

de CAUSSADE (Tarn-et-Garonne.

S'adresser à MM. Garrigues et Cavaillé.

A VENDRE

En bloc ou en parcelles

1° UN DOMAINE

Avec Maison, Terre et Vigne, confrontant avec route de Cahors à Lalbenque, à 1 Kil. de Lalbenque.

2° Une Terre avec Maison et Vigne tout près de Lalbenque.

3° Une Maison à Lalbenque.

S'adresser, pour tout les renseignements à M. Ausset dit Delon, propriétaire à Lalbenque.

On donnera toute les facilité pour le paiement.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON

AUBERGE bien achalandée, sise rue LESTIEU, à Cahors.

S'adresser au sieur POUJOL qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

GARNITURES D'ÉGLISES.

BOUQUETS de FÊTES VOTIVES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements Couronnes pour Vierges. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Brassards et Garnitures de Cierges pour première communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médaillons et Couronnes en metal. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur.

Vierges, N.-D. de Lourdes et St-Joseph de toute grandeur.

Grand assortiment de Vases en porcelaine, Vases d'autel et Corbeilles.

Garnitures de fleurs pour modistes.

Grand dépôt de Couronnes immortelles.

Couronnement mortuaire à louer.

Tampons Inaltérables

AVEC ENCRE SPÉCIALE

pour timbres et Griffes de commerce

PAUL PÉES

Une bonne occasion,

Bénéfice 100 fr.

A céder de suite, un bel exemplaire du dictionnaire universel de Larousse : 350 livraisons sont publiées à 1 fr. ; facilité pour le paiement des 250 restant à payer. Droit de traiter à forfait pour tout l'ouvrage.

S'adresser à M. J.-U. CALMETTE, père, maison Salinié, à Cahors.

Maison PAGÈS,

Rue de la Liberté, à Cahors.

A LOUER

Trois appartements : deux au premier étage, ensemble ou séparément; et un, au deuxième étage ; pour entrer en jouissance au mois d'août prochain.

S'adresser, pour la visite des lieux, renseignements et conditions des loyers au 1er clerc de l'étude de Me J. Billères, avoué, au premier étage de ladite Maison, ou à Madame veuve TESSAYRE, propriétaire à Touzac.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de* M. ÉDOUARD DULAURIER, *membre de l'Institut; annotée par* M. ÉMILE MABILLE, *attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale;* M. EDWARD BARRY, *professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusques en 1790 par* M. ERNEST ROSCHACH, *correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviriens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1re partie du TOME Ier, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins ; — le TOME III, complet ; — la 1re partie du TOME IV, *Notes & Additions.*

Les compléments des TOMES I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé *franco* à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des *reconstituants*. Ordonnées par MM. les médecins. Remplacent, avec supériorité, tous les *ferrugineux*, les *phosphates*, la *pepsine*, la *viande crue*, le *quinquina*, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules drageifiées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies, à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.